

EXTRAIT du REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Changement de titulaire du bail du Relais de Thézillieu

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOY Joël, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BOURGEAIS Didier pouvoir à M. Jacques DRHOVIN
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET
FUMEX Jacques pouvoir à Mme Eliane MERMILLON
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Philippe EMIN
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Alain MASSIRONI
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose que suite au départ des gérants Madame et Monsieur FRIGO, la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE remet l'établissement « *le relais de Thézillieu* » en location, via un contrat de location-gérance. Monsieur et Madame WAGNER ont été sélectionnés suite à la procédure de candidature.

Plus précisément, sont loués les murs (restaurant et locaux annexes, 10 chambres d'hôtellerie et locaux annexes, un logement privatif, un garage) et le fonds de commerce, ainsi qu'une partie du matériel d'exploitation.

Le bail serait consenti à Thézillieu pour une durée de trois ans, du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2027, avec tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties, au moins

01/10/2024 23:40:25 DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

En vue de l'ouverture de l'établissement le 15 octobre 2024, le locataire-gérant sera autorisé à prendre possession des lieux dès le 1^{er} octobre 2024, et ce à titre gracieux, sans contrepartie financière. (Exonération des loyers de l'appartement et de la partie restaurant)

S'agissant enfin des conditions financières, le loyer mensuel sera de 1416,67 € HT (1700 € TTC), décomposé comme suit :

- pour la partie commerciale, 1000€ HT (1200 € TTC) mensuels
- pour la partie habitation personnelle (appartement et garage), 416,67 € HT (500 € TTC) mensuels

Toutefois, à titre exceptionnel et conformément à la jurisprudence administrative, il est prévu d'accorder une exonération de la partie commerciale du loyer (cf. 1000 € HT mensuels) pendant les quatre premiers mois du bail, en contrepartie du fait que le preneur assurera à son compte le financement d'importants travaux destinés à être remis sans contrepartie à la commune en fin de bail.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire délégué de Thézillieu à signer le contrat de location-gérance.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire délégué de Thézillieu à signer tout document afférent à ce dossier dans les conditions définies dans la présente délibération,
- **MET** à disposition la licence IV, propriétaire de la commune
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Philippe EMIN

